

Stratégie de recrutement du Service extérieur

On prépare actuellement une proposition visant à officialiser la stratégie de recrutements du Service extérieur. Il s'agit d'une des mesures spéciales prises afin d'augmenter la représentation des membres des groupes cibles au sein du Service extérieur. On s'efforce particulièrement d'augmenter le nombre de ces personnes admissibles à la partie II (entrevue) du processus de sélection du Service extérieur. Environ 30 % des candidats convoqués en entrevue seront choisis parmi les candidats appartenant aux groupes désignés qui auront obtenu la note de passage à l'examen pour les postes FS.

Leur sélection sera fondée sur le taux de représentation du groupe cible au sein du Ministère. Par exemple, étant donné que les autochtones et les personnes handicapées constituent les groupes dont le taux de représentation est le plus bas, la candidature des personnes appartenant à ces deux groupes sera considérée avant celles des femmes et des minorités visibles.

8.1.2 Personnel permutant/autres groupes

Pour que les exigences linguistiques en matière de bilinguisme ne nuisent pas outre mesure aux efforts déployés par le Ministère en vue d'atteindre les objectifs fixés au chapitre de l'équité en matière d'emploi, elles ne seront pas prises en considération lorsque les membres des groupes cibles (autochtones, personnes handicapées et minorités visibles) possèdent les autres qualités requises.

Tel qu'établi en 1990, le Ministère continuera d'exiger que jusqu'à 25 % des candidats présentés par la Commission de la fonction publique pour combler les postes d'employés permutants de catégorie AS au sein du Ministère appartiennent aux groupes cibles.

De plus, pour ce qui est notamment de l'avancement des femmes au sein de la catégorie du soutien administratif, le Ministère veillera à ce que le personnel de soutien soit informé à l'avance des campagnes de recrutement visant à pourvoir des postes d'agents permutants au niveau d'entrée pour donner aux femmes toutes les chances possibles de s'inscrire au concours. Nous souhaitons ainsi améliorer les possibilités d'avancement pour les employés permutants et non permutants.